



Adresse aux syndiqué(e)s CGT des DREAL et DDT ou DDTM

Cher(e)s camarades,

La mise en place des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), des Directions départementales des territoires (DDT) ou des Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) pose à l'évidence la question de l'activité de la CGT dans ces nouveaux services.

Les Commissions exécutives de la Fédération de l'Équipement-Environnement, de l'UGFF et des Finances se sont respectivement réunies.

Elles constatent une nouvelle fois que les réorganisations administratives proposées par le gouvernement ne vont pas dans le sens d'une amélioration des services rendus à la population, ni dans le sens d'une amélioration des conditions de travail des agents.

Pour combattre les orientations néfastes de la politique gouvernementale tout en tenant compte des nouvelles organisations administratives, elles proposent, dans le respect des différents syndicats représentant les agents ces Directions régionales et départementales (CGT : SNPTAS, SNPTRI, SNOA, SYAC, DRIRE, SNPAM, SNAPB, Préfectures,...) mais également des origines ministérielles diverses (Équipement-Environnement, Industrie, Agriculture, Intérieur), de constituer dans chaque DREAL et DDT ou DDTM des collectifs intitulés « **Coordination CGT DREAL....** », « **Coordination CGT DDT....** » ou « **Coordination CGT DDTM....** ».

Cette organisation permet une mise en commun entre tous les syndiqués des réflexions, revendications relatives à la DREAL et DDT ou DDTM. Elle permet également de répondre de façon souple et rapide aux attentes exprimées par de nombreux camarades sur l'organisation syndicale au sein du service.

Ces coordinations doivent être le lieu pour l'ensemble des adhérents CGT de la DREAL et DDT ou DDTM d'échanger sur les conditions et organisations de travail, les revendications, mais également de préparer les réunions des différentes instances paritaires et consultatives. Ainsi, face à la direction et pour tous les personnels, il y aura une réponse CGT.

Nous avons convenus de faire régulièrement le point dans nos différentes Commissions exécutives et avec l'ensemble des syndicats concernés sur la mise en place de ces coordinations.

Montreuil, le 13 janvier 2010.